



ELECTIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Note et grille d'analyse de la position des syndicats sur la Bio

Dans la perspective des élections professionnelles agricoles de fin janvier, la FNAB et son réseau ont souhaité éclairer les agriculteurs et agricultrices biologiques sur la façon dont les syndicats défendent leur modèle agricole. Les positions des syndicats ont été analysées selon quatre thématiques :

- Un positionnement favorable ou non au développement de l'agriculture biologique
- La défense d'un financement public fort des fermes engagées en agriculture biologique
- Le soutien à la structuration des filières bio
- L'accompagnement des nouvelles générations vers la Bio

Données utilisées :

- Les réponses au questionnaire envoyé par la FNAB et son réseau fin novembre 2024 aux cinq syndicats représentatifs. Seule la Confédération paysanne y a répondu de façon exhaustive, la FNSEA et les JA ont produit un courrier succinct, la Coordination rurale et le Modef n'ont pas du tout répondu
- Les communications publiques des syndicats entre 2021 et 2023 : communiqués de presse, sites internet, déclarations dans les médias des représentants professionnels nationaux
- Les déclarations de lobbying à la Haute Autorité pour la transparence de la vie Publique (HATVP) sur 2021, 2022, 2023
- Les amendements déposés au parlement sur des projets ou propositions de loi entre 2021 et 2024 ?

RAPPEL - les élections professionnelles agricoles sont des élections départementales, il est possible que localement les positions prises par chaque syndicat diffèrent légèrement de leur tête de réseau syndicale.

Sommaire

1. Développement de l'agriculture biologique.....	2
2. Quel soutien public pour les fermes bios ?.....	3
3. Structuration des filières biologiques.....	4
4. Renouvellement des générations.....	6
5. Eléments d'analyse quantitatifs.....	8
6. Synthèse de l'évaluation :.....	9

1. DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE




Synthèse des positions des syndicats

La crise de la consommation bio a été l'occasion pour les syndicats de reposer publiquement leur vision du développement de l'agriculture biologique. Alors que la Confédération Paysanne continue de défendre une vision non limitative du développement comme une voie majeure pour la construction d'une agriculture paysanne, la FNSEA s'est plutôt positionnée pour encadrer les conversions en s'assurant d'un débouché commercial. De son côté, la Coordination Rurale soutient que les conversions doivent s'arrêter immédiatement pour ne pas mettre en péril la capacité des fermes déjà engagées à s'intégrer dans les marchés bio, en juste proportion de la demande. Le MODEF inscrit dans ses priorités le développement des modèles agricoles de qualité, notamment l'agriculture biologique sans donner plus de détails.



Vision de la FNAB

La FNAB défend des objectifs ambitieux de développement, 18% de surfaces cultivées en bio en 2027, 21% en 2030, considérant que le développement de l'offre est un objectif en soi qui doit être soutenu par les politiques publiques. Le réseau FNAB n'est pas favorable à mettre des contraintes à l'entrée en conversion, en revanche le soutien à l'offre doit s'accompagner de politiques incitatives de développement de la demande.

 Confédération paysanne	La Confédération Paysanne défend le développement de l'agriculture biologique comme <i>"une des voies qui peut permettre aux paysan-nnes d'avancer vers une agriculture respectueuse des femmes, des hommes, et de l'environnement"</i> , sans se prononcer sur des objectifs précis de développement de surfaces. Elle défend l'aide à la conversion avec un plafonnement ¹ . Le syndicat s'oppose à un conditionnement de l'accès aux aides à la conversion à une contractualisation du débouché.
 CR Agriculteurs Responsables	La Coordination Rurale s'oppose aux objectifs européens de 25% de surfaces en bio en 2030 ² et considère que le développement de l'agriculture biologique doit se faire <i>"en juste proportion"</i> de la demande. Avec la crise de la consommation bio, la coordination rurale a demandé un arrêt des conversions en <i>"l'absence de garanties contractuelles fermes ou d'étude de marché assurant au producteur une rémunération satisfaisante"</i> . ³
 fnsea Jeunes Agriculteurs	La FNSEA considère que l'offre de bio doit répondre à la <i>"réelle demande des consommateurs"</i> ⁴ . La FNSEA ne s'est jamais opposée publiquement aux objectifs gouvernementaux de développement de la bio mais s'est positionnée pour conditionner les aides à la conversion à une contractualisation portant à la fois sur le volume, le prix et la durée ou à une étude de marché en vente directe ⁵ .

¹ https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/4%20page%20bio_PAC.pdf

² <https://www.coordinationrurale.fr/lactualite/conference-en-ligne-queles-solutions-pour-sauver-la-filiere-bio/>

³ <https://www.coordinationrurale.fr/les-sections-actualites/bio/agriculture-biologique-la-marche-forcee-se-poursuit/>

⁴ <https://www.fnsea.fr/communiqués-de-presse/la-strategie-de-developpement-du-bio-doit-demeurer-ambitieuse-et-pragmatique/>

⁵ <https://www.fnsea.fr/communiqués-de-presse/filieres-biologiques-la-distribution-aggrave-la-crise-et-la-defiance-des-consommateurs/>

2. QUEL SOUTIEN PUBLIC POUR LES FERMES BIOS ?

Synthèse des positions des syndicats

Les positions des syndicats ont beaucoup évolué ces deux dernières années avec l'arrêt de la dynamique de conversion à l'agriculture biologique qui représentait le plus gros budget prévu pour la Bio dans la PAC. Les syndicats défendent tous aujourd'hui le besoin de mieux rémunérer les aménités positives de l'agriculture biologique, le désaccord porte cependant sur la façon de le faire. La Confédération Paysanne et le Modéf défendent le retour d'une aide au maintien qui a été supprimée par la PAC actuelle, la FNSEA mentionne l'usage des reliquats de la conversion sans définir de mesure exacte pour l'utiliser et la Coordination Rurale considère que ça ne devrait pas être pris sur le budget de la PAC. Tous les syndicats ont défendu des aides de crise pour la Bio et ont demandé qu'un terme soit mis aux retards de paiement. La hausse du crédit d'impôt bio a été défendu par la FNSEA sur le PLF 2022.



Vision de la FNAB

La FNAB demande que la PAC rémunère les services rendus par l'agriculture biologique. Dans la PAC actuelle, ce soutien doit prendre la forme d'un écorégime bio à 145 euros par hectare et par an sur le pilier 1, complété d'un crédit d'impôt réhaussé à 6000 euros par an et par associé, et de PSE bio publics / privés. La FNAB a défendu plusieurs plans d'urgence depuis 2022, qui ne doivent pas se substituer à une politique de relance de la demande et de régulation des marchés (voir infra). La FNAB a attaqué l'Etat en justice en 2019 sur les retards de paiement des aides bio et demande le même calendrier de paiement pour le pilier 2 que les aides du pilier 1. La FNAB défend enfin une indemnisation sur fonds publics des producteurs dont les lots sont contaminés par des pesticides.






Confédération paysanne

- La Confédération Paysanne se positionne en faveur d'un écorégime bio à 145 euros et pour le retour de l'aide au maintien. Le syndicat s'est mobilisé régulièrement pour dénoncer les retards de paiement des aides bio du 2nd pilier.
- La Confédération Paysanne est membre de la Commission nationale de la certification environnementale mais se dit publiquement opposé au label 7, elle dénonce la "concurrence organisée et trompeuse de la HVE face à la bio", se mobilise pour demander la suppression du crédit d'impôt HVE et s'est opposé à l'accession de la HVE à l'écorégime de la PAC.
- Au moment de la crise de la consommation bio, la Confédération Paysanne a demandé une aide de 15 000 euros par ferme.
- Enfin, concernant les contaminations, la Confédération Paysanne demande une indemnisation des producteurs biologiques contaminés au prosulfocarbe.

⁶ <https://www.modéf.fr/nos-revendications-clefs/>

⁷ https://www.confederationpaysanne.fr/rp_article.php?id=12644

	<ul style="list-style-type: none"> • La Coordination Rurale considère que la valorisation financière de l'agriculture biologique post-conversion devait se faire par le marché, elle reconnaît que les aides bio sont une bouée de sauvetage quand le marché n'est plus porteur. • Si le syndicat n'est pas opposé aux paiements pour services environnementaux, elle considère que leur rémunération ne doit pas se faire sur le budget de la PAC⁸. • Le label HVE devrait être cantonné au niveau de base de l'écorégime
	<ul style="list-style-type: none"> • En 2017, la FNSEA ne s'est pas opposée à la suppression du financement par l'Etat de l'aide au maintien, estimant que <i>“la priorité était l'aide conversion, que sur le maintien le marché devait prendre le relai”</i>⁹. • En 2021, sur la nouvelle PAC, la FNSEA a défendu un écorégime <i>“accessible à tous les agriculteurs”</i>, estimant que <i>“le passage de la MAB à l'écorégime ne devrait pas entraîner de variations conséquentes de soutiens”</i>¹⁰. • Pourtant, en 2022 dans sa contribution au rapport de la Cour des comptes sur les aides bio, la FNSEA partageait le constat d'une rémunération insuffisante des services environnementaux de l'agriculture bio depuis la suppression de l'aide au maintien et <i>« souhaitait que les fonds non utilisés sur la conversion puissent être fléchés pour rémunérer les aménités positives des fermes déjà engagées en bio »</i>. Dans cette même réponse, le syndicat a aussi présenté le label HVE comme un premier pas vers la Bio¹¹. • En 2021, la FNSEA a défendu dans le projet de loi de finance 2022 une hausse du Crédit d'impôt bio à 5 000 euros. • La FNSEA s'est exprimée favorablement pour l'octroi d'aides d'urgence aux producteurs bio. En avril 2023 le nouveau président du syndicat demande une aide de 50 à 100 millions d'euros¹².
	<p>En 2023, face à la situation de crise que subit l'agriculture biologique le MODEF demande¹³:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le retour de l'aide au maintien, • Un plan bio de 200 millions d'euros puis de 271 millions d'euros, • La hausse de l'écorégime bio à 150 euros par hectare et par an

3. STRUCTURATION DES FILIÈRES BIOLOGIQUES

Synthèse des positions des syndicats

Tous les syndicats demandent l'application de la loi EGAlim et notamment de l'objectif de 20% de produits bio en restauration collective. Si la FNSEA s'est félicitée des budgets de communication alloués a posteriori à l'Agence Bio, la confédération paysanne avait demandé avec la FNAB aux interprofessions dès début 2022 des budgets supplémentaires pour communiquer sur les produits biologiques. La transparence sur les marges est aussi défendue par plusieurs syndicats ainsi que l'importance de bénéficier d'outils de régulation.

⁸ <https://www.coordinationrurale.fr/nos-revendications/paiements-pour-services-environnementaux-pse/>

⁹ https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/09/22/l-etat-supprime-les-aides-au-maintien-de-l-agriculture-bio_5189584_3234.html

¹⁰ <https://www.fnsea.fr/actualite/C3%A9s/le-fil-agricole-n47/>

¹¹ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20220630-rapport-soutien-agriculture-bio.pdf> page 130




¹² <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/il-est-urgent-d-aider-les-producteurs-bio-arnaud-rousseau-demande-un-plan-de-50-a-100-millions-d-euros-20230414>

¹³ <https://www.modef.fr/2023/08/02/soutenons-les-producteurs-bio/>



Vision de la FNAB

Si la FNAB défend le développement de la bio elle considère qu'il doit marcher sur trois jambes : le développement de l'offre, la stimulation de la demande et la régulation des marchés. La FNAB s'est très tôt impliquée afin que des campagnes de communication ambitieuses soient menées pour faire repartir la consommation de produits biologiques, en 2017, elle a été l'un des défenseurs de l'objectif de 20% de produits bio dans la loi EGAlim 1 et travaille depuis trois ans à des outils pour mieux anticiper les évolutions des filières bio mais aussi pour mieux gérer les à-coups de production quand ils arrivent.

	<p>Favoriser la consommation de produits bio :</p> <ul style="list-style-type: none">• La FNSEA demande la mise en place d'EGAlim dans toutes ses composantes et notamment sur le respect des objectifs d'introduction de 20% de produits bio en RHD¹⁴.• En 2023 la FNSEA se félicite du nouveau budget communication alloué à l'Agence Bio mais il n'y a pas de traces d'actions en amont visant à obtenir ces budgets. <p>Structuration des filières biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le syndicat demande aussi, dans la droite ligne d'EGAlim, que des indicateurs de coûts de production et de marché soient développés par les interprofessions et que la contractualisation soit généralisée,• La FNSEA dénonce le rôle de la grande distribution dans la crise de la consommation bio et demande une plus grande transparence sur les marges au sein de l'OFPM (Observatoire de la Formation des Prix et des Marges)¹⁵
	<p>Favoriser la consommation de produits bio :</p> <ul style="list-style-type: none">• La Coordination Rurale demande l'application des objectifs d'introduction de 20% de produits bio en RHD prévus par la loi EGAlim¹⁶• La CR ne dit rien de la communication sur les produits bio mais communique beaucoup sur le contrôle des produits importés en bio <p>Structuration des filières biologiques :</p> <p>Le syndicat se positionne en faveur d'une transparence sur les marges au sein de l'OFPM¹⁷. Mais il a aussi présenté l'arrêt des conversions comme solution pour réguler le marché dans les filières en tension.</p>
	<p>Favoriser la consommation de produits bio :</p> <ul style="list-style-type: none">• La Confédération Paysanne demande l'application des objectifs d'introduction de produits bio en RHD prévus par la loi EGAlim¹⁸• En 2022, la Confédération Paysanne s'est associée à la FNAB pour demander aux interprofessions des budgets de communication dédiés à la Bio <p>Structuration des filières biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Interdiction des surmarges en bio• Des outils d'anticipation et de gestion de crise¹⁹

¹⁴ <https://www.fnsea.fr/communiqués-de-presse/filières-biologiques-la-distribution-aggrave-la-crise-et-la-defiance-des-consommateurs/>


¹⁵ <https://www.fnsea.fr/communiqués-de-presse/filières-biologiques-la-distribution-aggrave-la-crise-et-la-defiance-des-consommateurs/>

¹⁶ <https://www.coordinationrurale.fr/les-sections-actualités/bio/bio-face-au-recul-des-ventes-il-est-urgent-de-reagir/>

¹⁷ <https://www.coordinationrurale.fr/nos-revendications/agriculture-biologique/>

¹⁸ <https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=13341>

¹⁹ <https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=13341>

	La Conf' s'est associée à la FNAB autour de la demande aux interprofessions de chiffrer les difficultés des filières bio
	Le Modéf s'est peu exprimé sur les marchés et filières bio et travaille plutôt sur une plus forte régulation des marchés agricoles. Il se positionne sur un respect de la loi EGalim et notamment des 20% de produits biologiques en restauration collective et la fixation des prix planchers rémunérateurs garantis par l'État pour les produits agricoles y compris l'Agriculture Biologique.

4. Renouveau des générations



Contexte et vision de la FNAB

L'agriculture biologique attire de plus en plus de candidat.e.s à l'installation ; ils sont entre 30 et 50% à envisager s'installer en bio en poussant la porte d'un Point Accueil Installation. Cependant, les programmes de formation en enseignement agricole proposent peu d'accompagnement technique, économique et réglementaire vers la bio et le parcours officiel arrive péniblement à 20% d'installations en bio. Le parcours à l'installation en bio est aussi plus difficile devant les instances bancaires et assurantielles, pratiquant des propositions réhaussées pour les bios, et dans l'attribution des terres, alors que les Commissions Départementales d'Orientation Agricole (qui décident des autorisations d'exploiter et des demandes d'aides à l'installation) doivent prioriser les installations en bio. Face à ces entraves à l'installation, la FNAB défend des modules obligatoires dans l'enseignement agricole en bio, le maintien des terres bio en bio, et un parcours officiel à l'installation-transmission renouvelé pour accompagner toutes les installations.

Synthèse des positions des syndicats

Les syndicats ne formulent jamais de demandes spécifiques sur l'installation en bio, en tout cas dans leur communication et dans leurs documents de positionnement. L'installation en bio comme le maintien des terres bio n'a pas l'air d'être un sujet politique à part entière, la bio est traitée à d'autres endroits. La Confédération Paysanne soutient des mesures sur le pluralisme dans la gouvernance de l'IT qui va dans le sens d'une place pour l'installation en bio. FNSEA-JA ne proposent rien sur le sujet. La CR s'oppose fondamentalement à nos visions du parcours et des aides à l'installation.



Installation en bio :

- La FNSEA ne mentionne pas la bio dans ses documents de positionnement sur l'installation.
- La FNSEA ne s'est pas positionnée en faveur d'un bonus bio dans la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) – la principale aide PAC à l'installation.
- Soutien à l'inscription du maintien en bio des terres bio dans la réglementation des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles en 2023.

Enseignement agricole : la FNSEA ne mentionne jamais la nécessité d'enseigner la transition écologique dans les établissements agricoles. En 2022, elle s'est positionnée pour annuler l'augmentation de temps de mise en situation professionnelle dans les lycées agricoles particulièrement utiles pour les publics non issus du milieu agricole qui veulent souvent s'installer en Bio.


























































































	<p>Le syndicat ne travaille pas spécifiquement sur une politique d'installation en bio.</p> <p>Transmission et foncier : Le syndicat défend le développement de solutions de portage foncier pour permettre l'installation, mesure utile pour les publics non issus du milieu agricole qui n'ont souvent pas facilement accès au foncier et qui veulent majoritairement s'installer en bio.</p> <p>Aides à l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le syndicat ne défend pas le bonus bio dans la DJA • Les JA défendent la limite d'âge à 40 ans pour accéder aux aides, ce qui exclut des candidats en bio qui s'installent souvent après un autre parcours professionnel. <p>Enseignement agricole : le syndicat ne travaille pas l'enseignement des enjeux écologiques et du mode de production bio.</p>
	<p>Pour la Coordination Rurale, le problème du renouvellement générationnel se résume aux prix du marché, le syndicat ne défend donc pas de politique publique spécifique à l'installation.</p> <p>Installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la limite d'âge à 40 ans pour la DJA, ce qui est favorable aux non-issu.es du milieu agricole • Le syndicat est défavorable à un bonus bio dans la DJA • Le syndicat veut limiter les obligations de formation et d'accompagnement pour s'installer, et fortement réduire le financement public des structures qui accompagnent l'installation. <p>Foncier et transmission : Demande de dérégulation du marché foncier en France avec notamment la suppression du contrôle des structures.</p> <p>Enseignement agricole : la CR demande l'accentuation de la part d'apprentissage sur le terrain et le maintien d'une orientation professionnalisante. Souhaite une meilleure offre de formation, pour intégrer davantage de pratiques bio²⁰.</p>
	<p>Le renouvellement des générations est une priorité de la Confédération Paysanne en privilégiant cependant une installation conventionnelle plus petite à une exploitation en bio.</p> <p>Installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de suppression de la limite d'âge à 40 ans qui défavorise les non-issu.es du milieu agricole. • A défendu des modulations agroécologiques de la DJA. • Défend le pluralisme dans l'accompagnement à l'installation et à la transmission <p>Enseignement agricole : le syndicat demande un budget et des modules d'enseignement en faveur de l'agroécologie.</p>
	<p>Le Modef propose des mesures visant à encourager l'installation globalement, sans spécifiquement adresser le sujet de l'installation en bio.</p> <p>Installation : Repousser la limite d'âge d'accès à la DJA au-delà de 40 ans</p> <p>Foncier et transmission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régulation forte du marché des terres agricoles : encadrement des prix des terres, renforcement de l'encadrement public de l'utilisation des terres agricoles lors des transactions de vente ou de mise en location • Développement du portage foncier


²⁰ <https://www.coordinationrurale.fr/nos-30-convictions/bio/>

5. ÉLÉMENTS D'ANALYSE QUANTITATIFS


	Nombre de communiqués de presse sur l'AB	Déclarations d'activités de lobbying Bio sur la HATVP	Rapports d'activités/autres publications
	2 Communiqués de presse par an en 2024 et 2023 et une interview d'Arnaud Rousseau sur la crise.	Aucune activité de représentation d'intérêt sur la bio déclarée en 2023 et 2022, sur plus d'une centaine d'activités déclarées. En 2021, une seule sur la hausse du crédit d'impôt bio.	Pas de mention de la bio dans leur manifeste. Dans ses rapports d'activités, l'occurrence de l'agriculture bio diminue entre 2021 et 2023. Disparition en 2023 de l'encart spécifique AB dans le rapport d'activité.
	Idem FNSEA	Pas de mention de la bio dans leur déclaration HATVP sur moins de 10 activités déclarées. Sur la PAC, seulement un volet renouvellement des générations et pas de transition.	Pas de mention de la bio dans leurs propositions sur l'environnement, pas de mention de la bio dans leur manifeste de 2022
	Aucun communiqué de presse en 2023, un en 2024.	Pas de mention de la bio dans leurs activités de plaidoyer.	Une page agriculture bio sur leur site internet. Rapports d'activités non disponibles.
	5 communiqués de presse en 2024 et 7 en 2023.	Beaucoup de déclarations des pratiques agroécologiques dans les activités de lobbying. Une mention de la bio en 2022 pour un courrier à Elisabeth Borne sur le soutien PAC à la bio plutôt qu'à la HVE. En 2021 la déclaration sur la PAC ne concerne pas les aides bio	Documents de 4 pages dédié à la vision de la bio datant de 2018 et réactualisé en 2024.
	1 CP sur la bio en 2024 : pour appeler à rejoindre les manifestations de février organisées par la FNAB.	Pas de mention de la bio mais une action sur les retards de paiements qui concernait la CAB et les MAEC.	Pas de mention de la bio dans le document de positionnement " environnement et territoire ".

6. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

					
 DÉVELOPPEMENT DE LA BIO (OBJECTIFS DE SURFACES)					
 AIDES À LA CONVERSION					
 RETARDS DE PAIEMENTS DES AIDES BIO					
 PLANS D'URGENCE / AIDES DE CRISE					
 POUR UN ÉCORÉGIME BIO À 145€/HA/AN					
 RECONNAISSANCE DES AMÉNITÉS POSITIVES DE LA BIO SUR LA PAC					
 HAUSSE DU CRÉDIT D'IMPÔT BIO					
 COMMUNICATION SUR LA BIO ET LES PRODUITS BIO					
 STRUCTURATION DES FILIÈRES BIOLOGIQUES (TRANSPARENCE DES MARGES, INDICATEURS DE PRIX...)					
 20% DE BIO EN RHD					
 L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION EN BIO					
 AIDES PAC À L'INSTALLATION EN BIO (DJA)					
 MAINTIEN DES TERRES BIO EN BIO					
 ENSEIGNER LA BIO					

 Le syndicat propose une position publique, cohérente techniquement et raccord avec celle de la FNAB

 Le syndicat a une position opposée à l'intérêt des bios sur le sujet

 Le syndicat a une position que la FNAB juge moins ambitieuse ou elle ne l'a pas défendu publiquement

 Le syndicat n'a pas de position sur le sujet.